

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 04 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de SANSAN, convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques SONILHAC, Maire de Sansan

OUVERTURE DE LA SEANCE A 20H18

PRESENTS : Mme ADREY Nathalie, Mme BARBOT Hélène, Mme CLEMENTE Stéphanie, Mme RIOLLET Patricia, Mr SONILHAC Jacques, Mr GARROS Thierry, Mr MOLD Adam

Madame Patricia RIOLLET a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Délibération modificative du budget pour les travaux d'accessibilité.
 - 2) Présentation d'un budget prévisionnel de travaux de rénovation de l'église et étude de faisabilité
 - 3) Proposition de versement de subvention au comité des fêtes
 - 4) Questions diverses
-

1) Délibération modificative du budget pour les travaux d'accessibilité :

La délibération du 26 octobre ayant acté le fait d'enclencher les travaux d'accessibilité dès la demande de subvention enregistrée par la préfecture, il faut transférer les fonds adéquates du budget fonctionnement sur le budget investissement, c'est la proposition qui est soumise au vote.

Proposition adoptée à l'unanimité : 7 votes pour.

Cette somme semble plus que suffisante vu les devis choisis.

2) Présentation d'un budget prévisionnel de travaux de rénovation de l'église et étude de faisabilité :

L'église est un bâtiment dont l'entretien incombe à la commune, or il apparaît que plusieurs désordres méritent d'être réparés d'urgence. La présente délibération a pour objet d'autoriser le maire à faire des demandes de subvention sur une base de devis déterminée. En fonction du pourcentage de subvention obtenue, le conseil délibérera de nouveau avant toute mise en œuvre de travaux.

Plusieurs artisans sont venus à l'église et ont établi des devis.

Le moins onéreux a été retenu. Ce dernier présente 3 possibilités.

- 1) Les travaux à faire en urgence (vitreaux cassés+réparation parties endommagées du plafond +plafond sacristie) 8 385.50 euros
- 2) Idem 1+vitreaux neufs en remplacement des vitres blanches 14 229.66 euros
- 3) Idem 2+enduits à la chaux sur l'ensemble du plafond 19897 .66 euros

Sur une base de subvention à 80% reste en autofinancement :

1 : 1 671.10

2 : 2 845.93

3 : 3 979.53

La 3^{ème} solution est adoptée à l'unanimité : 7 votes pour.

2) Proposition de versement de la subvention de 500 euros au comité des fêtes déjà budgétée :

Proposition adoptée à l'unanimité : 7 votes pour.

3) Questions diverses :

- Il est décidé de mettre en vente le photocopieur qui n'est pas utilisé sur une fourchette de prix entre 300 et 500 euros

- L'assurance de Mme Adrey, locataire du logement communal ayant subi des dégâts des eaux, a accepté le devis pour la réparation du plafond

- Les tarifs de location de la salle des fêtes seront mis à l'ordre du jour du prochain conseil

- Monsieur Mold réitère sa proposition d'achat du chemin rural qui mène à ses terres, cette demande avait été accepté par le conseil en place le 04 mars 2016. Si aucune délibération n'a été faite, cette proposition sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal
- Proposition de faire un bulletin municipal

FIN DE LA SEANCE 21H30